

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-2179

présenté par
Mme Guion-Firmin

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	40 000 000
Conditions de vie outre-mer	40 000 000	0
TOTAUX	40 000 000	40 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le document de politique transversale fait apparaître une nette baisse des crédits dédiés au logement en outre-mer malgré les éléments de la Mission outre-mer qui indiquent une hausse de la Ligne budgétaire unique de 18 millions d'euros en autorisation d'engagement et une baisse de près de 5 millions d'euros en crédits de paiement.

Cette double indication est étrange et nous retiendrons les efforts du Ministère pour masquer cette ligne budgétaire en baisse.

Pour autant, la situation du logement en outre-mer est suffisamment grave pour que l'on ne joue pas avec les chiffres.

Elle l'est particulièrement à Saint-Martin depuis le passage du cyclone IRMA.

Il semble urgent non seulement de rétablir massivement des crédits en faveur du logement en outre-mer, mais aussi de les augmenter.

Cet amendement propose donc de prélever 40 millions d'euros du programme 138 « Emploi outre-mer » dans son action 1 « Soutien aux entreprises » et de les orienter vers le programme 123 « Conditions de vie outre-mer » dans son action 1 "Logement".

Afin de ne pas pénaliser le programme 138, il est évidemment souhaitable que le Gouvernement lève le gage.